

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 7 Août 2025
A 21 heures 00

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 août, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FELIX LAURAGAIS, légalement convoqué le 31 juillet 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURREL, Maire.

Présents : M. Alain BOURREL, M. Christian COMBECAVE, Mme Maryse BALLESTRIN, Mme Françoise CLOAREC, M. Pierre CUTTIER, M. Jacques DEMARLE, Mme Katharina FRICKER, M. François MITTOU, Mme Hélène OUACHEE, M. René PUGET, Mme Danielle SOLOMIAC

Excusés : Mme Marie-Pierre BATIGNE a donné pouvoir à M. Alain BOURREL, M. Christian FABRE a donné pouvoir à M. Christian COMBECAVE

Absents : M. Samuel PELLET

Secrétaire de séance : Mme Danielle SOLOMIAC

1 – Choix de l'entreprise pour l'entretien voirie 2025

Attribution du marché de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie – programme 2025 - accord cadre à bons de commande (N° 2025_067)

Monsieur le Maire rend compte de la Commission « Marché à Procédure Adaptée » (MAPA) qui s'est réunie le 01/08/2025 dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Il rappelle qu'une consultation a été publiée le 20 juin 2025, pour une remise des offres fixée le 11 juillet 2025 à 12h00, afin de contracter un marché à bons de commande de « réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie sur la commune de Saint-Felix Lauragais pour l'année 2025 » d'un montant minimum de travaux 150 000.00 € HT et d'un montant maximum de 300 000.00 € HT.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants, établis dans le règlement de consultation :

- Prix des prestations, avec une pondération à 60 %
- Valeur technique de l'offre, avec une pondération à 40 %, jugée au vu du mémoire technique

Monsieur le Maire propose de valider l'avis de la Commission et de retenir l'offre de l'entreprise COLAS qui a été jugée la mieux disante.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise COLAS le marché de « réalisation de travaux de réfection ou de renforcement de voiries, d'aménagements urbains et travaux d'entretien de la voirie sur la commune de Saint-Felix Lauragais pour l'année 2025 ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

2 – Tarifs des concessions des cimetières communaux (N° 2025_068)

A l'occasion de l'extension du columbarium, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs des concessions des cimetières communaux.

Pour rappel, les tarifs en vigueur avaient été fixés par trois délibérations : le 21/11/2000 pour les concessions de terrains, le 23/05/2007 pour les cases du columbarium et le 23/05/2007 pour le dépositaire.

Monsieur le Maire informe également que la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 27/03/2020 limite le dépôt d'un corps dans le dépositaire à 6 mois.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** les tarifs suivants pour les concessions des cimetières communaux à compter du **01/09/2025** :

- Concessions de terrains :
 - Perpétuité – petite concession – 2 cercueils (2.60 m x 1.20 m) 300 €
 - Perpétuité – grande concession – 4 cercueils (2.60 m x 1.75 m) 500 €
 - Perpétuité – cavurne 8 urnes (0.75 m x 0.75 m) 300 €

- Case du columbarium : 30 ans – case 4 urnes 800 €
- Dépositaire : 6 mois gratuit
- Jardin du souvenir : dispersion des cendres gratuit

3 – Choix de l'entreprise pour travaux de reprise de concessions abandonnées (N° 2025_069)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que la procédure de reprise de concessions abandonnées débutée en 2021 arrive à sa fin.

Il faut maintenant envisager les travaux de reprise des concessions abandonnées.

Ces travaux consistent au relevage des tombes, évacuation des monuments, exhumation des restes mortuaires et dépôts à l'ossuaire. Deux entreprises ont répondu à notre demande pour 34 tombes au total (28 au cimetière Saint Roch et 6 au cimetière de La Jalabertie):

Entreprise	Saint Roch	La Jalabertie	TOTAL HT	TOTAL TTC
MASalvatella - Villefranche	15 083.33 €	1 900.00 €	16 983.33 €	20 380.00 €
Vilotte et Fils - Sorèze	19 595.83 €	2 658.33 €	22 254.16 €	26 704.99 €

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise MASalvatella pour 16 983.33 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4 – Décision Modificative n°3 pour Terrain Multisport (N° 2025_070)

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la décision modificative suivante, pour des travaux supplémentaires permettant l'accès au terrain :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	620.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	620.00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		620.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		620.00 €		
Total	620.00 €	620.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2188-139 : terrain multisports		620.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		620.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				620.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				620.00 €
Total		620.00 €		620.00 €
Total Général		620.00 €		620.00 €

5 – Subvention 2025 association La Vieille Poste (N° 2025_071)

L'association La Vieille Poste, porteuse de l'évènement musical qui s'est déroulé au mois de juin autour de Renaud Capuçon a présenté le bilan financier.

Au vu du résultat et de l'intérêt pour l'animation de la Commune une subvention exceptionnelle pourrait être accordée afin de soutenir l'effort financier demandé par l'organisation de cet évènement.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCORDE** une subvention de 1 574 € à l'association La Vieille Poste.

6 – Subvention Espoir pancréas (N° 2025_072)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'une infirmière de la Commune. Elle va participer au Corsica Raid Femina, un défi personnel solidaire pour soutenir l'association Espoir Pancréas.

A la suite de sa demande de soutien de La Commune dans cette démarche, une subvention exceptionnelle pourrait être accordée à l'association Espoir Pancréas.

Ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

Votants 13

Pour l'attribution d'une subvention de 300€..... : 1 voix

Pour l'attribution d'une subvention de 500€..... : 12 voix

Contre l'attribution d'une subvention..... : 0 voix

Abstention : 0 voix

A la majorité des membres présents et représentés, le conseil Municipal

- **ACCORDE** une subvention de 500 € à l'association Espoir Pancréas.

7 – Projet de cession de terrain à La Pastourie

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Michel OLIVIER, propriétaire de deux parcelles à La Pastourie. Il envisage de vendre et afin de permettre l'installation d'une micro station, le propriétaire souhaiterait acquérir une bande du domaine public voisin.

Monsieur le Maire demande l'avis de principe aux membres du conseil municipal, avant de se rendre sur place pour étudier avec précisions la demande.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** de vendre à l'euro symbolique une bande de terrain pour faciliter la vente. Le propriétaire s'acquittera des frais de géomètre et d'actes.

8 – Questions et informations diverses

Démission volontaire d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe de la démission volontaire de Madame Emilie TORRES au 31 juillet 2025.